



Projet Atlas Réglementaire

Appel à concurrence relatif au développement d'un atlas
cartographique numérique et interactif de la
réglementation des pêches

Date de remise des offres : 10 juin à 17h00

Contact : François GATEL – Directeur
Francois.gatel@aglia.fr
0664871717

Table des matières

1	Présentation de l'Agia	3
2	Objet et contexte de l'appel à concurrence.....	3
2.1	Objet et organisation de la consultation.....	3
2.2	Mode de passation, forme et durée.....	3
2.3	Candidats autorisés à concourir	3
2.4	Délai de validité des offres	3
3	Conditions financières (prix et délais de paiement).....	3
4	Modalités de réponse.....	3
4.1	Candidature	3
4.2	Présentation des offres	4
4.3	Dépôt des offres	4
5	Critères de sélection des candidatures et attribution du marché	4
6	Décision en cas de consultation infructueuse	5
7	Litiges.....	5
8	Contexte et objectifs de l'étude	5
9	Descriptif des prestations.....	6
9.1	Analyse des besoins.....	6
9.2	Collecte, mise en forme et mise à disposition des données	7
9.3	Mise à jour des données	9
9.4	L'hébergement de la base de données	9
10	Délais de réalisation – calendrier	10
11	Descriptif des livrables	11
12	Conditions particulières.....	12
12.1	Technologies utilisées.....	12
12.2	Réunions.....	12
12.3	Propriété des données	12
12.4	Annexe 1 - bordereau des prix	13

Règlement de la consultation

1 Présentation de l'Agla

Association loi 1901, l'Agla rassemble les Conseils Régionaux, les professionnels de la pêche et des cultures marines des trois régions de la façade Atlantique-Manche occidentale : Bretagne, Pays de la Loire et Nouvelle Aquitaine. Sa mission est de promouvoir les activités liées à la pêche et à l'aquaculture, à travers la mise en œuvre et/ou la participation à des projets collectifs opérationnels en lien avec les professionnels.

2 Objet et contexte de l'appel à concurrence

2.1 Objet et organisation de la consultation

Le présent appel à concurrence a pour objet le développement d'un atlas cartographique numérique et interactif de la réglementation des pêches.

L'AGLIA est le maître d'ouvrage de cette étude. Les renseignements d'ordre administratif et techniques peuvent être obtenus à l'Agla auprès de François GATEL : francois.gatel@aglia.fr.

2.2 Mode de passation, forme et durée

Le marché est une convention de prestation de services, prenant effet à la date de signature, prévue pour le 1^e août 2022 pour une durée de de 12 mois.

2.3 Candidats autorisés à concourir

L'appel à concurrence est ouvert aux entreprises, laboratoires universitaires, associations, seuls ou dans le cadre de groupements.

2.4 Délai de validité des offres

Les offres présentées par les soumissionnaires sont valables pour une durée de 6 mois à compter de leur remise à l'Agla.

3 Conditions financières (prix et délais de paiement)

Les prix sont fermes pour la durée du marché et non actualisables. Le règlement sera réalisé à la fin de la prestation, sur la base des livrables transmis et validés par l'AGLIA et les membres du Comité de Pilotage du projet. Les sommes dues seront réglées dans un délai de 45 jours à réception des factures (ou demandes de paiement équivalentes).

4 Modalités de réponse

4.1 Candidature

Des justificatifs seront apportés sur les capacités professionnelles, économiques et financières des candidats.

4.2 Présentation des offres

L'offre du soumissionnaire comportera les éléments suivants :

- Un mémoire technique contenant la réponse au cahier des charges et veillera notamment à renseigner et détailler les points suivants :
 - La présentation de la structure ;
 - Les références de la structure sur des prestations similaires ;
 - La composition de l'équipe y compris les niveaux de qualification, les rôles et les responsabilités de chacun des intervenants ;
 - La description de la méthodologie complète proposée pour l'acquisition et le traitement des données ;
 - La présentation du calendrier de réalisation et des moyens mis en œuvre pour assurer le respect des délais ;
 - L'estimation des temps de travail pour les différents postes de l'étude ;
 - Une proposition financière, détaillant la structure des coûts engagés.
 - L'offre déposée sera une offre forfaitaire globale. La décomposition des prix sera indiquée dans le bordereau des prix (voir annexe 1) selon les différents postes mentionnés.

4.3 Dépôt des offres

L'offre devra parvenir au plus tard le vendredi 10 juin à 17h00 par voie électronique à François GATEL francois.gatel@aglia.fr ou par courrier à l'adresse suivante : Association du Grand Littoral Atlantique (AGLIA) - Quai aux Vivres – BP 20285 - 17312 Rochefort Cedex.

5 Critères de sélection des candidatures et attribution du marché

La sélection des candidatures sera effectuée sur la base des critères suivants :

- Capacité financière
- Capacités professionnelles, références, effectifs et moyens mis en œuvre pour assurer la prestation.

Au vu des renseignements fournis, tout soumissionnaire n'ayant pas transmis toutes les informations suffisantes ou dont les capacités paraissent trop limitées pourra être éliminé.

Le jugement des offres sera effectué en retenant comme critères de choix, avec la pondération associée :

- Evaluation technique de l'offre : 60%
- Evaluation financière de l'offre : 40%

Chaque critère sera noté sur 20 puis pondéré.

L'évaluation technique de l'offre, sera réalisée à partir des éléments suivants :

- Compétence et expérience de l'équipe, capacité à mener à bien le travail demandé et respect des délais
- Pertinence de l'offre proposée

6 Décision en cas de consultation infructueuse

Si pour des raisons liées aux candidatures ou au contenu financier ou technique des offres, l'appel à concurrence s'avérait infructueux en l'état, l'Agia pourrait proposer de négocier de gré à gré avec un ou des candidats afin d'envisager l'élaboration d'une offre recevable.

7 Litiges

En cas de litiges, le tribunal compétent sera le Tribunal Administratif de Poitiers.

Cahier des charges technique

8 Contexte et objectifs de l'étude

Les entreprises de pêche et toutes les structures de la filière sont concernées par une réglementation très abondante sur différents aspects de leurs activités. Il s'agit notamment de la sécurité à bord, de la navigation, de la stabilité et de critères architecturaux, des licences, des possibilités de pêche, de l'obligation de débarquements, des mesures techniques, environnement...

Toutes ces réglementations qui régissent la vie des entreprises de pêche sont produites à plusieurs niveaux par différents législateurs ou gestionnaires (Commission Européenne, Etat Français, CRPEM, OP...) et ne sont accessibles que de manière dispersée.

En 2011, dans le cadre du projet CARTOREG, puis du projet MAIA, l'AGLIA en partenariat avec les structures professionnelles a réalisé une cartographie de la réglementation des pêches professionnelles (format papier + CD Rom).

En 2022, une actualisation de cet outil ainsi que l'organisation d'une mise à jour régulière sembleraient nécessaires pour plusieurs raisons.

D'une part, certains éléments règlementaires ont évolué en 10 ans et demandent à être mis à jour et diffusés. Pour cela, une première collecte d'informations sera entreprise par les structures professionnelles et le prestataire du projet en vue de la mise à jour des données disponibles dans CARTOREG. Par la suite, une méthodologie d'actualisation régulière sera aussi élaborée afin de maintenir un outil opérationnel (actualisation une fois par an) et éviter sa désuétude.

Par ailleurs, la technologie a évolué (développement de nombreuses applications géographiques en ligne, accès mobiles, etc.). Une réflexion sera à mener afin de diffuser ces données géographiques de manière pertinente sur différents supports et adaptée aux besoins des professionnels.

Enfin, en matière de synergie, le projet PIGMAP, porté par le COREPEM, a pour but de développer un portail d'informations géographiques pour les marins-pêcheurs. Cet outil de partage de données géographiques pourrait parfaitement diffuser les données réglementaires mises à jour dans le cadre de ce projet.

L'objectif de ce programme est de construire un atlas cartographique numérique interactif de la réglementation des pêches. A l'image du travail réalisé dans le cadre de CARTOREG, seule la réglementation spatialisée (zones à accès interdit ou restreint) et utile aux professionnels sera représentée. Le format numérique permettra un accès facilité au plus grand nombre des professionnels.

Ce projet pourra se faire en relation avec les structures référentes en termes de réglementation (DIRM/DML, CrossA ETEL). Ils pourront être sollicités pour avoir une confirmation sur l'interprétation d'un texte lorsque des doutes persistent.

9 Descriptif des prestations

Les prestations demandées dans le cadre de ce projet concernent le développement de l'outil décrit dans les points suivants.

9.1 Analyse des besoins

L'objectif de cette première phase du projet sera de définir clairement les attentes des partenaires professionnels.

En partant de l'existant, une hiérarchisation/structuration de la réglementation à représenter devra être réalisée en étroite collaboration avec les partenaires et les utilisateurs du projet. Elle pourra se baser sur le travail déjà réalisé dans le cadre de CARTOREG en tenant compte du contexte réglementaire actuel. L'objectif serait de définir quelques thèmes réglementaires (métiers, engins, espèces...) en fonction des niveaux et des échelles de production des textes (zone locale, régionale, nationale, européenne...) pour lesquels : (1) la spatialisation et le format « atlas » sont pertinents et (2) la synthèse au sein d'un atlas est utile aux professionnels concernés.

Ce travail aboutira à une analyse des besoins et devra présenter de manière non exhaustive les éléments suivants :

- Types de données (textes réglementaires, informations géographiques...) : données spécifiques à la réglementation des pêches mais également données complémentaires pouvant contraindre l'activités de pêche : sécurité et navigation maritime, Aires Marines Protégées, énergies marines renouvelables, Extraction de matériaux...)
- Sources de données (Europe, nationale, régionale)
- Pré-proposition de structuration des données en fonction des objectifs visés
- Mode de représentation possible pour chaque donnée
- Formats des données à produire (prévoir notamment possibilité d'intégration dans les logiciels de navigation embarquée – ex : Maxsea)
- Fréquence d'actualisation pour chaque type de donnée (mini. 1 fois par an et actualisation au fil de l'eau possible)
- Modalités d'accès par type d'utilisateur (Visualisation des données et métadonnées et/ou téléchargement des données)
- Modes de diffusion des données : en priorité via PIGMAP, édition annuelle pdf/papier ou une diffusion en ligne via un outil de communication type « story map »

9.1.1.1 Actions à engager :

Actions à engager	Proposition de répartition des tâches
Analyse et listing des données CARTOREG en amont	Prestataire
Analyse des besoins : 2 à 3 GT à organiser avec partenaires	AGLIA + Prestataire
Comparatif entre les données disponibles et l'analyse de besoins pour identifier les données à collecter dans la seconde phase : source, nature de la donnée (pêche, mesures techniques, quotas, sécurité...), fréquence de mise à jour, utilisateurs concernés, caractéristiques de la donnée (données textuelles, cartographiques, ...) Complétion par les partenaires + hiérarchisation de l'échelle de représentation des données, les thématiques retenues et le traitement des données : quelle donnée représenter en priorité, mode de représentation, fréquence d'actualisation...	Prestataire + partenaires du projet (OP et Comités)
Identification du format de diffusion des données cartographiques	Partenaires + Prestataire
Validation en COPIL pour :	
- Résultat de l'analyse des besoins des partenaires en terme de données réglementaires sur la base de l'existant (OP, CRPMEM, autres) et identification des fournisseurs de données et des données existantes disponibles	COPIL + Prestataire
- validation du format des données pour les intégrer dans l'outil PIGMAP mais aussi dans un autre outil de présentation des données cartographiques	COREPEM (PIGMAP), CRPMEM, Prestataire, AGLIA
- Validation du listing de données proposé	COPIL (participation du prestataire)

9.1.1.2 Livrables attendus :

- Analyse de besoins
- Listing des données à collecter dans la phase 2 (détails des données, sources,...)
- Hiérarchisation des données

9.2 Collecte, mise en forme et mise à disposition des données

A partir de la liste des données identifiées dans l'analyse des besoins, l'objectif sera de centraliser les données existantes, de produire les données manquantes et de les mettre en forme pour alimenter l'outil de diffusion des données (PIGMAP).

Il sera nécessaire :

- De se baser sur la liste de données identifiées dans la phase 1
- De définir la procédure de collecte et le format de collecte : type de fichier (cartographique, numérisation...), métadonnées...

- D'harmoniser et d'intégrer les données existantes pour une visualisation dans PIGMAP
- De produire les données manquantes (numérisation des zonages à partir des informations textuelles contenues dans les textes juridiques)
- De concevoir et réaliser des cartographies de synthèse (mise en page, contextes cartographiques) permettant la visualisation pertinente des données

Le prestataire pourra à la fois s'appuyer sur une collaboration des CRPMEM et des OP qui recensent et collectent les données réglementaires pour leurs adhérents mais aussi consulter directement l'administration publique (DIRM, DML, CrossA Etel...) selon les besoins exprimés dans la phase précédente.

9.2.1.1 Actions à engager :

Actions	Proposition de répartition des tâches
- Définition de la procédure et du format de collecte avec le(s) prestataire(s) technique(s)	AGLIA, Prestataire
- Consultation de l'ensemble des structures identifiées comme fournisseur de données	Prestataire
- Travail de remontée de données au niveau des OP, CRPMEM, DDTM et DML, DIRM par le prestataire	CRPMEM, OP, AGLIA (remontée des données). Prestataire pour le contrôle des données remontées
- Listing des modifications et des erreurs à corriger issues des données de CARTOREG	CRPMEM, OP, Prestataire
- Collecte des données complémentaires disponibles sur les portails en ligne (Infrastructures de Données Géographiques) par le prestataire	Prestataire
- Production des données manquantes (numérisation et création des données géographiques)	Prestataire
- Mise en qualité des données, harmonisation, création d'une base de données cohérente et adéquate, pour prévoir une intégration au sein d'un logiciel de SIG et pour être utilisé dans le futur outil PIGMAP	Prestataire
- Archivage (production de fiches de métadonnées) et intégration des données dans l'outil de PIGMAP	Prestataire
- Validation des données	CRPMEM, OP, services de l'Etat
- Réflexion sur la mise à disposition de la nouvelle base de données réglementaires : papier et numérique	CRPMEM, OP, AGLIA, Prestataire
- Conception et réalisation de cartographies de synthèse	Prestataire

9.2.1.2 Livrables attendus :

- Atlas réglementaire en format pdf
- Bancarisation des données réglementaires sous base de données géographique (Qgis)

- Intégration dans l'outil PIGMAP (via catalogue de métadonnées en téléchargement et/ou catalogue pdf)

9.3 Mise à jour des données

L'objectif est de maintenir une mise à jour des données réglementaires, avec un pas de temps raisonnable, afin de disposer d'une donnée actualisée. Une veille sur les données réglementaires sera à garantir dès que l'outil aura été implémenté avec les données validées.

L'actualisation des données nécessitera de mettre en place une procédure organisationnelle de mise à jour et de contrôle de la qualité des données. Cette procédure sera définie avec les structures professionnelles et le prestataire et si besoin avec les services de l'Etat référents sur le sujet (DIRM/DML/DDTM). Elle devra identifier chaque étape de mise à jour, le rôle de chaque acteur, le rythme et les procédures de contrôle.

Pour faciliter la mise à jour et garantir la qualité des données, la procédure devra être définie et validée par l'ensemble des partenaires afin de permettre une mise à jour optimisée directement dans l'outil PIGMAP par les partenaires concernés.

9.3.1.1 Actions à engager :

- Définition de la procédure de mise à jour par les membres du COPIL :
 - o rôle des acteurs
 - o fréquence
 - o procédure et étape à suivre pour la remontée des données (mises à jour, suppression et création)
 - o procédure de contrôle de la qualité des données

Le prestataire accompagnera la démarche auprès des partenaires. Il permettra d'orienter les échanges sur les actions possibles en terme de mise à jour et les procédures à mettre en place pour assurer la qualité des données.

9.4 L'hébergement de la base de données

La base de données géographique sera dans un premier temps hébergée à l'Aglià. Elle sera ensuite transférée vers le COREPEM lorsque le projet PIGMAP sera opérationnel.

10 Délais de réalisation – calendrier

	2022				2023							
	septembre	octobre	novembre	décembre	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août
Analyse et listing des données CARTOREG en amont												
Analyse des besoins : 2 à 3 GT à organiser avec partenaires												
Comparatif entre les données disponibles et l'analyse de besoins et identification des données à collecter												
Complétion par les partenaires + hiérarchisation de l'échelle de représentation des données, les thématiques retenues et le traitement des données : quelle donnée représenter en priorité, mode de représentation, fréquence d'actualisation...												
Identification du format de diffusion des données cartographiques												
Validation en COPIL des résultats de l'analyse des besoins, du format des données pour les intégrer dans l'outil PIGMAP, du listing de données proposé												
Définition de la procédure et du format de collecte avec le(s) prestataire(s) technique(s)												
Consultation de l'ensemble des structures identifiées comme fournisseur de données												
Travail de remontée de données au niveau des OP, CRPMEM, DDTM et DML, DIRM par le prestataire												
Listing des modifications et des erreurs à corriger issues des données de CARTOREG												
Collecte des données complémentaires disponibles sur les portails en ligne (Infrastructures de Données Géographiques) par le prestataire												
Production des données manquantes (numérisation et création des données géographiques)												
Mise en qualité des données, harmonisation, création d'une base de données cohérente et adéquate, pour prévoir une intégration au sein d'un logiciel de SIG et pour être utilisé dans le futur outil PIGMAP												
Archivage (production de fiches de métadonnées) et intégration des données dans l'outil de PIGMAP												
Validation des données												
Réflexion sur la mise à disposition de la nouvelle base de données réglementaire : papier et numérique												
Conception et réalisation de cartographies de synthèse												
COPIL validation de la phase 2												
accompagnement à la définition d'un protocole de mise à jour des données entre les partenaires												

En complément de ce calendrier de projet, le prestataire fournira dans son offre un calendrier détaillé de la réalisation de l'étude complète. Les échéances des principales phases et des livrables devront être indiquées.

11 Descriptif des livrables

Différents livrables sont demandés en cours d'étude.

Analyse de besoins

L'analyse de besoin devra être définie avec les partenaires dès le début de la prestation.

L'objectif sera de détailler précisément les données disponibles, les attentes en termes de consultation des données (thématiques, format des données...)

Cahier des charges

Le cahier des charges sera défini sur la base de l'analyse des besoins. Il permettra de détailler les points suivants (de façon non exhaustive) :

- Thématique
- Source de données
- Type de données à collecter
- Format des données
- Fréquence de mise à jour
- Hiérarchisation des données (en terme d'échelle de consultation)

Ce document sera fourni au format .docx et .pdf

Base de données géographique

La base de données géographique sera fournie en fin de projet un fois complète et validée par les partenaires du projet. Elle devra être construite afin de faciliter sa mise à jour.

L'ensemble de ces livrables devront faire l'objet d'une validation préalable par les partenaires avant sa livraison finale

Formats des livrables :

Les différents livrables seront fournis selon les formats suivants :

Type de fichier	Extension	Format
Document texte	. doc ou .docx	MS Office
Feuilles de calcul	.xls ou .xlsx	MS Office
Documents de présentation	.ppt ou .pptx	MS Office
Fichiers PDF	.pdf	Adobe Acrobat Reader
Fichiers images	.jpeg ou .tiff (min. 300 dpi)	TIFF ou JPEG
Dossiers compressés	.zip	Winzip
Base de données	.accdb .sql	MS Office / PostgreSQL
Base de données géographiques		Qgis

Tous les livrables seront envoyés en version provisoire au maître d'ouvrage pour validation avant la production d'une version définitive incluant d'éventuelles remarques ou commentaires.

12 Conditions particulières

12.1 Technologies utilisées

Les technologies utilisés pour le développement de la base de données devront être des technologies largement répandues et de préférence en open source. De la même manière les développements devront être suffisamment renseignés afin qu'une autre structure puisse être en mesure d'assurer la maintenance de la base de donnée et continuer son développement si le prestataire était défaillant.

12.2 Réunions

Plusieurs réunions seront organisées avec le prestataire et les partenaires du projet. Ces réunions pourront avoir lieu à Nantes ou Rochefort et en visioconférence.

12.3 Propriété des données

L'ensemble des données, base de données, développement informatiques produits dans le cadre de cette prestation sont la propriété de l'AGLIA, et des partenaires du projet. Aucune donnée acquise dans le cadre de ce projet ne pourra être utilisée par le prestataire sans l'accord préalable des partenaires du projet et suite à une demande motivée de sa part.

12.4 Annexe 1 - bordereau des prix

L'offre déposée sera une offre forfaitaire globale. La décomposition des prix sera indiquée dans le tableau ci-dessous selon les différents postes mentionnés.

Désignation	Unité	PU (€HT)	Nombre	Total (€HT)
Tenu des réunions avec les partenaires	Jour			
Phase 1	Jour			
Sous tâche 1.....				
Sous tâche 2....				
Phase 2	Jour			
Sous tâche 1.....				
Sous tâche 2....				
Phase 3	Jour			
Sous tâche 1.....				
Sous tâche 2....				
	Tranche ferme Total €HT			
	TVA (20%)			
	Tranche ferme Total €TTC			